COMMUNIQUE DE PRESSE

Patrouilles équestres de gendarmerie en renfort en sud Ardèche pour la période estivale

25 juillet 2022

Durant les mois de juillet et août, alors que la fréquentation touristique est au plus haut, des patrouilles équestres de gendarmerie sont déployées sur des sites touristiques du sud Ardèche pour venir en renfort durant la période estivale. Ce poste à cheval est mis à disposition de la Gendarmerie nationale dans le cadre du Dispositif été de protection de populations (DEPP). La sécurité étant une priorité de l'exécutif départemental et étant particulièrement sensible à cette problématique en période estivale, le Département accompagne ce dispositif et souhaite, à terme, en faire bénéficier également certaines communes du nord Ardèche.

Le Groupement de gendarmerie départementale de l'Ardèche bénéficie pour la 4e année consécutive d'un poste à cheval dans le cadre du Dispositif Été de Protection de Populations (DEPP). Ce dispositif national permet de sécuriser des zones touristiques particulièrement fréquentées en été.
Il s'agit d'un dispositif de prévention et de contact qui reçoit un accueil particulièrement positif chaque année, la présence des chevaux ayant un attrait important auprès de la population locale et des touristes.

Pour cet été, le Département prend en charge les moyens nécessaires à l'équipement d'un poste à cheval provisoire d'un effectif de deux militaires de la Gendarmerie nationale.
Une convention signée entre le Département de l'Ardèche, le Ministère de l'Intérieur, le centre équestre du Rouret (Grospierre) et le centre équestre de Bonnemontesse (Beaulieu) prévoit le prêt de deux chevaux, d'équipements d'équitation (tapis de selles, sacoches, licols et longes de chasse) et d'une remorque de type « Van » par le Conseil départemental au profit de la Gendarmerie nationale, pour la période du 1er juillet au 28 août 2022.

Les chevaux et les équipements d'équitation sont fournis par les deux centres équestres.
Le van tracté est fourni par Monsieur Julien Richard, installé aux Vans.
L'accompagnement financier du Département s'élève à 7 140 €.

Contact : Stéphanie Dintre 06 07 97 73 39 – Corine Fontanarava 06 82 83 25 22
com@ardeche.fr

Dans une volonté commune, le Département et le Groupement de Gendarmerie nationale de l'Ardèche souhaiteraient que ce dispositif puisse également bénéficier, à terme, à certaines communes du nord Ardèche.

« Je suis heureux de pouvoir soutenir un tel dispositif, en lien avec les maires et élus locaux, pour la sécurité des Ardéchois et celle de nos visiteurs. Il contribue à renforcer la lutte contre la délinquance durant la période estivale. » Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche

Légende Photo 1 : Olivier Amrane, Président du Département, et Thierry Devimeux, Préfet del'Ardèche, avec la patrouille équestre

Légende Photo 2 : Olivier Amrane, Président du Département avec Benoît Terrier, commandant du groupement de gendarmerie de l'Ardèche).

Contact : Stéphanie Dintre 06 07 97 73 39 – Corine Fontanarava 06 82 83 25 22
com@ardeche.fr